



Pour une meilleure coordination du parcours du patient

Les professionnels participant à la prise en charge d'un patient ont besoin d'un service numérique d'échange par voie électronique, sécurisé, fiable pour accéder aux adresses électroniques de leurs correspondants, et pouvoir ainsi échanger des informations de santé à caractère personnel.



Au service des professionnels - sanitaire, médico-social, social

Medimail est la Messagerie de Santé Sécurisée Régionale. Elle est mise à disposition de tous les professionnels des secteurs **sanitaire, médico-social et social habilités à échanger des données de santé*** dans le cadre de prise en charge de patients (ou usagers).

- Les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (salaré ou libéral);
- Depuis mars 2019, Medimail est ouvert aux professionnels du médico-social et social** intervenant au sein d'une organisation ou d'une structure.



5 raisons de s'équiper de la Messagerie Sécurisée de Santé régionale

★ **Respecter le secret professionnel et le droit du patient** en garantissant la confidentialité des données de santé des personnes prises en charge.

★ **Identifier facilement vos correspondants** du niveau régional (annuaire Medimail) et du niveau national (annuaire national des professionnels de santé).

★ **Recevoir les résultats des comptes-rendus d'examens** de manière automatisée. Les établissements de santé et laboratoires de la région transmettent systématiquement ces documents via la Messagerie de Santé Sécurisée régionale.

★ **Simplifier la gestion de vos échanges** en créant une adresse de messagerie unique, accessible par un tiers désigné (secrétariat par exemple) **pour les professionnels exerçant en activité coordonnée ou ayant une activité mixte.**

★ **Créer facilement une adresse de Messagerie Sécurisée de Santé Medimail**, à partir de votre adresse de messagerie habituelle, sans aucune installation technique.



Trois questions la Messagerie Sécurisée de Santé régionale

Combien ça coûte ? En Occitanie, l'utilisation de la solution Medimail est gratuite pour les professionnels. Elle est financée en totalité par l'Agence Régionale de Santé et déployée par le Groupement e-santé Occitanie, opérateur régional en charge du développement de l'e-santé.

Est-ce obligatoire ? Les professionnels qui échangent des données de santé par messagerie doivent garantir que le service est sécurisé. L'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé constitue un prérequis pour l'éligibilité à des financements nationaux :

- Le forfait structure pour les professionnels libéraux éligibles
- Le programme HOP'EN pour les établissements de santé

Avec qui puis-je correspondre ? Vous pouvez envoyer (ou recevoir) des messages électroniques contenant des données de santé avec :

- Tous les professionnels recensés dans l'annuaire régional
- Tous les professionnels utilisateurs d'une autre solution de Messagerie Sécurisée de Santé, qui est intégrée à l'espace de confiance national MSSanté



EN SAVOIR PLUS

***Définition des données de santé** Une donnée de santé est définie par l'article 4 du RGPD de manière très large, comme « les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne ». Tout croisement de données qui peut révéler des informations sur l'état de santé de la personne est également considéré comme des données de santé (exemple : poids + taille peuvent révéler des informations sur l'état de santé de la personne).

**** Pour un acteur non professionnel de santé**, les conditions d'autorisation d'échanges de données de santé sont définies selon le Décret n°2016-994 du 20 juillet. Le professionnel doit répondre aux 3 conditions suivantes :

- Participer à la prise en charge de la personne
- Accéder aux seules informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou à son suivi médico-social et social
- Informer la personne qui dispose d'un droit d'opposition



Comment ça marche ?

3 types de boîtes aux lettres pour répondre à votre situation et vos besoins

- **Nominative** : pour les professionnels de santé ou pour les professionnels du médico-social et social habilités**
- **Organisationnelle** : accessible par plusieurs utilisateurs pour assurer une continuité de service, sous la responsabilité d'un professionnel de santé éligible
- **Applicative** : destinée à l'envoi automatisé depuis le DPI d'un établissement (ex : compte-rendu d'hospitalisation).

5 étapes pour utiliser votre Messagerie Sécurisée de Santé

1 Accédez à votre Messagerie Sécurisée de Santé au travers de :

- votre navigateur Internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari, ...) : <https://medimail.mipih.fr/>
- votre messagerie (pour les établissements, selon éligibilité)
- votre logiciel métier (demande à étudier, selon la compatibilité du logiciel)

2 Authentifiez-vous de manière sécurisée

- soit à l'aide de votre carte de la famille CPx (ex : CPS) pour les professionnels de santé
- soit avec identifiant (adresse de messagerie électronique)/mot de passe. Dans ce dernier cas, afin de sécuriser votre connexion, un email incluant un code à usage unique (OTP) vous sera envoyé sur votre boîte électronique usuelle et vous serez invité à renseigner ce code.

3 Identifiez vos correspondants directement dans l'annuaire national MSSanté ou dans l'annuaire régional Medimail.

4 Préparez votre message : votre message peut être envoyé avec une ou plusieurs pièces jointes (jusqu'à 10 Mo par pièce jointe) pour un ou plusieurs destinataires.

5 Envoyez votre message et suivez sa bonne réception et lecture. Le service Medimail fonctionne comme un envoi de lettre recommandée avec accusé de réception. Vous recevrez des notifications à l'envoi (selon le paramétrage) et à l'ouverture de votre mail. La preuve des échanges est conservée de manière illimitée, les enveloppes et leurs pièces jointes sont stockées pendant 3 mois.

Comment bénéficier de ce service ?

Medimail ne nécessite pas d'installation sur votre poste bureautique.

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour :

- ✓ avoir une présentation ou des informations complémentaires sur ce service régional,
- ✓ être accompagné dans le processus de création et dans l'usage de la Messagerie de Santé Sécurisée Medimail
- ✓ promouvoir cette solution auprès des professionnels avec lesquels vous correspondez

VOUS INFORMER

Sur la Messagerie Sécurisée de Santé
et les services e-santé du Groupement e-santé Occitanie

www.esante-occitanie.fr

NOUS CONTACTER



Equipe Messagerie Sécurisée de Santé
mss@esante-occitanie.fr

Un service régional financé par
l'Agence Régionale de santé

Un service régional déployé par le
Groupement d'intérêt public
e-santé Occitanie